

COMMUNIQUE DE PRESSE N°15/2019

Rabat le 6 Juillet 2019

Communiqué de presse

Conseil d'administration de l'ONSSA

Agadir, juillet 2019

- **Grande réussite des opérations spéciales menées pour la protection des végétaux et du patrimoine animal**
- **Opération Aid Al Adha se poursuit avec une forte adhésion des éleveurs**
- **Nouvelles orientations pour le contrôle et l'agrément des unités d'abattage**

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires « ONSSA » a tenu le 4 juillet 2019, à Agadir son conseil d'administration (CA) sous la présidence de M. Aziz Akhannouch, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Lors de cette session, les membres du conseil d'administration ont examiné le bilan des réalisations physiques et financières de l'ONSSA au titre de l'exercice 2018.

Un constat unanime des membres du conseil a été exprimé quant à la montée en charge de l'ONSSA par rapport à la protection du consommateur, du patrimoine végétal et animal du Royaume, sans parler du rôle important qu'il commence à remplir de manière plus renforcée et plus efficiente au niveau du contrôle des importations ainsi que pour la facilitation de l'export des produits marocains sur les différents marchés selon leurs exigences sanitaires.

Ainsi, le directeur général de l'ONSSA a présenté les principaux programmes de protection animale et végétale ainsi que les actions de contrôle des produits alimentaires aussi bien sur le marché local qu'au niveau de l'importation et l'exportation.

Le constat de la montée en charge des services de l'ONSSA par rapport à la lutte contre les maladies végétales et animales s'est ainsi imposé lors de cette réunion. En exemple, le directeur général de l'Office a mis en exergue les actions menées avec célérité pour lutter, depuis son introduction au Maroc, contre la cochenille qui a touché de manière fulgurante le cactus, soulignant, qu'actuellement, une expérience pilote dans la région

de rhamana dans laquelle les exploitants ont procédé au traitement des cultures dans le cadre du programme annuel de gestion phytosanitaire appliqué par les agriculteurs a permis de déclarer 239 Ha « indemnes » dans cette localité. Des programmes de développement de plants résistants sont également en cours de développement en collaboration avec la recherche.

Le directeur général de l'ONSSA a également souligné les efforts déployés dans la surveillance pour éviter l'introduction de certains ravageurs et maladies de quarantaine tels que le virus de la Tristeza des agrumes et la bactérie xylella fastidiosa, le virus de la sharka et la mouche des pêches.

Sur le volet animal, les membres du conseil ont pris connaissance de l'action entreprise par l'ONSSA pour circonscrire la fièvre aphteuse apparue au Maroc début 2019 suite à l'introduction d'une nouvelle souche virale présente au niveau de la région. Deux campagnes de vaccination des bovins et leur extension à l'ensemble du cheptel ovin et caprin national ont été organisés. La maladie, en tant que menace sur les élevages, est aujourd'hui maîtrisée et le travail sur le terrain se poursuit afin de traiter et lutter contre la présence de ce virus en profondeur.

Les administrateurs ont également pris connaissance du programme l'ONSSA relatif au contrôle des pesticides utilisés sur les fruits et les légumes et les aromates notamment la menthe pour laquelle de larges opérations de contrôle ont été menées suite au constat de quelques abus dans l'usage des substances de traitement phytosanitaire non autorisées. A cet égard les membres du conseil ont félicité l'Office pour la fermeté de son programme de contrôle de cet aromate qui vise à protéger le consommateur et qui permet de garantir la qualité sanitaire de la menthe mise sur le marché.

Les membres du conseil ont également pris connaissance des avancées continues réalisées au niveau de la mise en conformité des entreprises agroalimentaires. L'ONSSA a, en effet, délivré en 2018, 1038 nouveaux agréments et autorisations sanitaires pour les entreprises agro-alimentaires. Une campagne de recensement de ces établissements en vue de leur évaluation et agréments sur le plan sanitaire est programmée.

En ce qui concerne l'opération « Aid al Adha 1440 », l'ONSSA a fait état d'une adhésion massive cette année des éleveurs engraisseurs pour l'enregistrement auprès des services vétérinaires de l'ONSSA, qui a atteint 223.000 éleveurs enregistrés contre 138.000 l'année dernière, soit une évolution de 62%.

Le conseil a, par ailleurs, appuyé la décision de l'ONSSA relative à la suspension de l'inspection vétérinaire dans les abattoirs qui ne disposent pas des conditions nécessaires de la sécurité sanitaire. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien total à l'office pour appréhender fermement ce chantier.

Le conseil a enfin fait le constat de la nécessité de la poursuite du soutien de l'Office et le renforcement de ses moyens afin qu'il puisse remplir pleinement son rôle et couvrir efficacement tous ses volets d'intervention dans un contexte d'exigences accrue du consommateur et de prolifération de menaces sanitaires dans le monde.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: +212537676554 / +212673997838 ,Email : communication@onssa.gov.ma , Site: www.onssa.gov.ma ,

YouTube : [user/onssacom](https://www.youtube.com/user/onssacom) ,Facebook: [@onssamaroc](https://www.facebook.com/onssamaroc)